

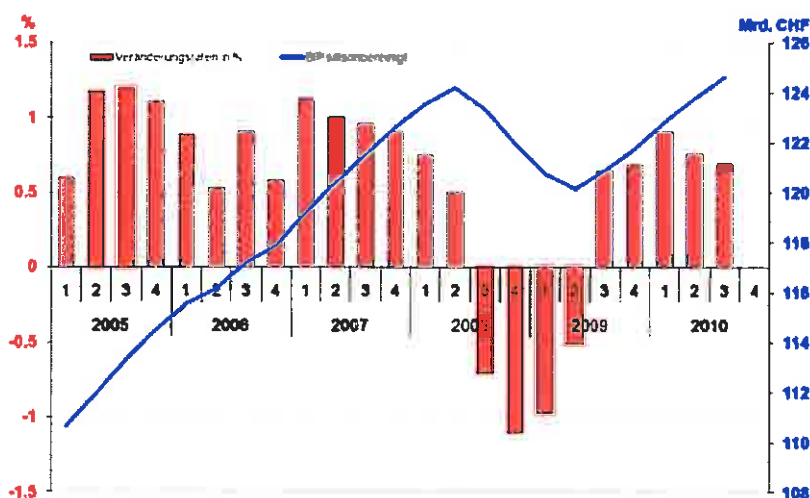


Rapport annuel du président AGPL

Portant sur l'année 2010

Chers Membres,

Dans mon dernier rapport, j'avais évoqué la situation économique de l'industrie suisse. J'avais alors indiqué que l'on pourrait s'attendre à une reprise générale en 2010. Or, les pronostics économiques du SECO nous montrent que la conjoncture ne s'est pas améliorée autant que le SECO l'avait prédit. Notamment l'économie d'exportation a dû faire face à d'énormes difficultés.



Le graphique montre l'évolution du PIB qui, malgré une augmentation en début d'année, a dès le 2ème trimestre 2010 recommencé à baisser. Les pronostics pour l'année 2011 anticipent une augmentation du PIB de 1.5 %. J'espère bien évidemment que tous nos membres pourront profiter de cette légère hausse et ce d'autant plus que le bâtiment continue à afficher des carnets de commande bien remplis.

Parlons maintenant des activités du comité directeur.

Cours de répétition

Après avoir dû rapporter à plusieurs reprises au cours de ces dernières années des accidents liés au gaz, nous avons décidé de réexaminer les connaissances des responsables qualifiés autorisés CCS. S'y ajoute le fait que le règlement a dû être adapté l'année dernière. Pour cette raison, nous avons convoqué tous les responsables qualifiés autorisés à suivre un cours de répétition suivi d'un examen. Sur un total de 179 responsables qualifiés, 142 ont déjà suivi ce cours en 2010. Nous avons constaté avec satisfaction que tous ont réussi l'examen. Les 37 personnes restantes passeront l'examen encore au cours de cette année. Les responsables qualifiés qui, malgré la convocation, ne suivent pas le cours, ne figureront plus sur la liste.



Charges de secrétariat

L'organisation de ces cours était liée à des charges administratives imprévues. Pour cette raison, mais aussi parce que les participants étaient invités au repas de midi, le budget 2010 n'a malheureusement pas pu être respecté. Les détails vous seront fournis lors de l'AG du 14 avril 2011.

Règlement CCS

Comme vous le savez certainement, des membres de Caravaningswiss figurent également sur la liste de responsables qualifiés autorisés. Or, de ce côté, on nous a rendu attentif que certains responsables qualifiés autorisés ne respectent pas le règlement. Il s'agit en particulier du point 2.3 du règlement qui stipule que l'entreprise **doit garantir l'exécution des services de réparation et d'entretien nécessaires**. Le comité est d'avis que ce service ne doit pas obligatoirement être effectué par l'entreprise de contrôle mais qu'il peut être transmis à une tierce entreprise autorisée. D'ordre général, la séparation du contrôle et des réparations serait même souhaitable. Cet argument n'a pas convaincu le comité de Caravaningswiss, qui nous demande de retirer l'autorisation aux entreprises de contrôle qui ne proposent pas un service de réparation. Les négociations à ce sujet se poursuivent.

Sécurité

Malheureusement, un accident grave lié au gaz s'est produit l'année passée. Des bouteilles en matière synthétique en étaient impliquées, ce qui a amené les autorités à mettre en place des réglementations spéciales pour les bouteilles en matière synthétique. Selon un projet, connu par nous, des directives de gaz liquéfié, il faudra désormais respecter une distance de 3 m entre les bouteilles en acier et les bouteilles composites. Les membres du comité s'opposent à cette mesure.

Pour terminer, j'adresse à tous les membres mes meilleurs vœux pour 2011.

Cordiales salutations de votre président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Wehrli'.

Edgar Wehrli